

nous voudrions le voir passer à l'histoire du Canada. Aucun des députés ne veut d'un tel Parlement. Je fais donc appel aux chefs à la Chambre pour remédier à cet état de choses. Nous exhortons en particulier les chefs des deux principaux partis, le chef du gouvernement et le chef de l'opposition, à renoncer à ces façons d'agir, à déclarer qu'ils en ont assez, et à lutter de manière positive sur des problèmes concrets. Je pense qu'ils le peuvent. Mais s'ils ne peuvent répondre à cet appel qui leur est lancé par tout le pays, ils savent ce que le peuple attendra d'eux. (*Applaudissements*)

**M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, comme membre du Parlement, j'aimerais moi aussi formuler quelques commentaires. J'avoue avoir été vivement frappé par le discours que vient de prononcer le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Tous les députés sont, je pense, fondamentalement d'accord avec presque tout ce qu'il a dit.

Je pense aussi qu'un grand nombre de députés ont été frappés par certains aspects du discours du député de Royal (M. Fairweather). Je dis «certains aspects» à dessein, car il me paraît regrettable qu'il ait tenté, pour finir, d'en faire une motion partielle de défiance contre le gouvernement. Lorsqu'il a parlé de moralité publique de la part de tous les députés, il parlait effectivement du comportement de tous les députés de tous les partis, d'après notre conduite durant une période de trois ou quatre ans.

Les deux tiers de son discours pouvaient constituer une mise en accusation assez efficace de l'ensemble du Parlement, plutôt que du gouvernement; il est donc malheureux qu'il ait donné une entorse à ses propos dans un dessein partisan. Mais il a tout de même le mérite d'avoir soulevé un sujet qui pourra être discuté plus à fond.

En plusieurs endroits, il a laissé entendre que nous avons tous contribué collectivement à créer l'atmosphère qui empoisonne les débats du Parlement. Il a formulé cette assertion bien avant de présenter sa motion de défiance. A mon sens, toutefois, il était assez superficiel de sa part d'essayer, comme il l'a fait, dans sa motion, de blâmer, pour tout ce qui laisse à désirer au Parlement,

un seul représentant, fût-il le premier ministre. Le procédé est très injuste, et indigne de la réputation du motionnaire, que plusieurs d'entre nous respectent au plus haut point.

Il va de soi qu'en faisant cette révélation à l'audience, le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada a cédé à l'irrésistible tentation de tirer un avantage politique de la situation en faveur d'un parti et d'accumuler, devant tout ce qui s'était passé, les outrages et le blâme contre le premier ministre (M. Pearson), qui, prétend-on, aurait ordonné qu'on lui apporte ces dossiers. Mais nous savons tous que, essentiellement, là n'est pas la racine du mal, loin de là, et que la fermentation dure depuis trois ou quatre ans.

Le fond de la motion a trait à un

... procédé à détruire l'indépendance de tous les députés et à miner l'institution du Parlement.

Je prétends que, depuis trois ou quatre ans, par notre action collective, nous avons ensemble effectivement préparé le terrain. Nous sommes tous membres de partis politiques. Nous participons tous aux réunions fermées de nos partis. Nous devons prendre notre part de responsabilité dans la dégradation de notre rôle de députés.

Se servir de cette révélation de la Gendarmerie royale comme d'un tremplin pour lancer toutes les injures et tous les reproches à la tête d'un seul homme est indigne de nous; renonçons-y et adoptons une attitude constructive. Après la déclaration selon laquelle le premier ministre avait demandé qu'on lui remette les dossiers, toutes les suppositions évoquées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) se sont données libre cours cet après-midi.

Même en admettant, pour le plaisir de discuter, que les dossiers en question aient été vraiment demandés par le premier ministre, cette allégation a donné naissance à l'hypothèse avancée par des députés selon laquelle c'est avec préméditation que les dossiers ont été demandés, dans le but de faire du chantage à l'égard de certains députés et de noircir la réputation de certains autres. Il n'y a aucun fait permettant de justifier une hypothèse de ce genre, et néanmoins on a ressassé témérairement cette allégation à la Chambre cet après-midi. Et ceux qui font de telles généralisations sont ceux-là mêmes qui exigent une autre conduite pour sauver nos institutions parlementaires.

Loin de moi l'idée d'attribuer un tel mobile au premier ministre. Je le connais. Je le